

RECOMMANDATIONS

Rapport : "L'exclusion sans fin : la réalité du droit au logement des "Gens du Voyage" en France"



Recommandation n°1

ADOPTER DES MESURES FACILITANT LE MODE DE VIE ITINÉRANT

- ↪ faire un état des lieux complet du logement voyageur et des besoins réels des populations, en prenant en compte la diversité du Voyage
- ↪ abroger les lois Besson qui permettent de mettre en œuvre une politique ségrégationniste et privent les personnes de choisir librement leur résidence
- ↪ assouplir le droit de l'urbanisme
- ↪ intégrer en pratique le mode de vie des Voyageur·euse·s dans les politiques d'urbanisme et les Plans Locaux d'Urbanisme



Recommandation n°2

GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT DES HABITANTS DE RÉSIDENCES MOBILES

- ↪ reconnaître la caravane comme logement dès lors qu'il s'agit d'un mode d'habitat choisi
- ↪ assurer le droit à l'accès à l'eau et à l'électricité et interdire les coupures de fluides sur les mêmes bases que celles applicables au reste de la population
- ↪ intégrer les résidences mobiles dans les réglementations ayant trait aux normes minimales de décence et d'environnement
- ↪ assurer un droit au logement opposable et un droit au relogement dans le respect du mode de vie itinérant
- ↪ introduire un dispositif de protection contre les expulsions, l'ODCI appelant dans ce cadre à une abrogation des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi du 5 juillet 2000



Recommandation n°3

EN FINIR AVEC LA CRIMINALISATION DES VOYAGEUR·EUSE·S

- ↪ abroger le délit de stationnement illicite en réunion
- ↪ mettre fin au système de contrôle et de surveillance basé sur les terrains et lieux de vie désignés et strictement autorisés, lieux d'exception en marge de la société régis par un système de surveillance, d'interdictions et de sanctions
- ↪ cesser les contrôles au faciès
- ↪ être plus vigilant et condamner fermement les discours de haine anti-Voyageurs



Recommandation n°4

ASSURER UN MEILLEUR ACCES AU DROIT COMMUN (DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS)

- ↪ rendre effectif le droit à la domiciliation afin d'assurer que les enfants puissent être scolarisés, que les personnes puissent recevoir leur courrier et faire les démarches administratives dont ils ont besoin, etc
- ↪ garantir également le droit à la scolarisation, le droit à la santé, et promouvoir les droits culturels



Recommandation n°5

RENDRE EFFECTIF LE DROIT A LA PARTICIPATION DES VOYAGEUR·EUSE·S

- ↪ donner un véritable poids aux Voyageur·euse·s au sein des instances consultatives et décisionnelles ;
- ↪ faciliter la domiciliation et l'inscription sur les listes électorales.



Observatoire pour les Droits des Citoyens Itinérants

21 ter rue Voltaire - 75011 PARIS
téléphone : 06.85.55.36.66
site internet : <http://odci.fr>